



## Un Agenda 21 dans votre collège !

Le Conseil Général de la Côte-d'Or s'est engagé en 2008 dans la mise en place d'Agendas 21 scolaires avec les collèges du département. La démarche consiste à sensibiliser et à éduquer la communauté scolaire au développement durable à partir d'actions concrètes mises en œuvre au sein des établissements. Ces actions visent à améliorer la prise en compte de l'environnement et à favoriser les comportements solidaires.

Après une première étape expérimentale menée entre 2009 et 2012 sur six collèges pilotes, le Conseil Général de la Côte-d'Or étend la démarche à l'ensemble des collèges publics du Département. Pour les aider à piloter leur performance environnementale, le dispositif ÉCOllèges 21 est lancé!

### *Le volet Éco-gestion*

*Axé sur le volet Éco-gestion de l'agenda 21 scolaire, le dispositif « ÉCOllèges 21 » est complémentaire à la démarche pédagogique EDD (Education au Développement Durable) engagée aujourd'hui avec l'éducation nationale dans 13 établissements volontaires de la Côte-d'Or.*

## Écollèges 21, c'est quoi ?

Le Conseil Général de la Côte-d'Or propose aux établissements un dispositif dynamique pour les accompagner dans une démarche globale.

Les objectifs sont :

- Améliorer la **gestion écologique** de chaque établissement.
- Faciliter le **partage d'expériences et de bonnes pratiques** entre les collèges pour stimuler et permettre le passage à l'action.
- Favoriser l'**appropriation et la participation** de toute la communauté éducative à la définition des actions et à leur mise en œuvre.

Le dispositif repose sur 3 piliers :

- Une **plateforme Web collaborative** intégrant des outils de suivi et des fonctionnalités d'échanges.
- Une **communauté de référents** mobilisés au sein des établissements.
- Un **dispositif complet d'animation** pour progresser et avancer au quotidien.



## Sur quoi allons nous agir ?

La plateforme comprend des indicateurs de suivi et un catalogue d'actions pour six grandes thématiques du volet Éco-gestion de l'agenda 21 scolaire :



### ENERGIE

Bonnes pratiques pour la baisse des consommations, communication sur les données de consommation auprès du personnel et des élèves...



### EAU

Détections des fuites, récupération des eaux de pluie, optimisation de l'arrosage, élaboration d'actions pédagogiques avec des acteurs locaux...



### DECHETS

Mise en place du compostage, tri du papier, organisation du don du mobilier ancien, réduction des déchets de cantines, opérations « nature propre » ...



### ALIMENTATION

Priorité aux produits de saison, intégration de composantes locales et/ou bio, ajustement des quantités, organisation de sorties chez les producteurs locaux...



### ACHATS ET CONSOMMABLES

Réduction du volume de produits d'entretien, formation à l'achat public responsable, achat de fournitures recyclables, réduction des volumes d'emballage...



### BIODIVERSITE

Diminution de l'utilisation des produits phytosanitaire, réduction de la fréquence des tontes, plantation de variétés locales ou anciennes, création d'un jardin pédagogique...

### Une démarche collaborative et participative

Le dispositif repose sur l'engagement collectif de l'ensemble des collèges publics du département. Adjoints gestionnaires et chefs d'établissement s'inscrivent dans une dynamique communautaire. Grâce à la plateforme et son réseau social chacun peut ainsi partager ses bonnes pratiques, faire part de ses initiatives, s'engager ensemble dans la mise en œuvre d'actions concrètes pour une amélioration continue.

## Quel déploiement ?

Un déploiement de l'animation en deux grandes phases pour maintenir l'engagement et la mobilisation dans la durée et sensibiliser tous les acteurs à la démarche jusqu'à la communauté éducative.

Décembre 2014    Février 2015    Mars 2015    Juin 2015

Test collèges pilotes

Formations

Appropriation et passage à l'action

PHASE 1 : création de la communauté des référents

Décembre 2015

PHASE 2 : mobilisation de la communauté éducative